

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2016 : DELIBERATION N° 146**

**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 10 OCTOBRE 2016**

**L'an deux mille SEIZE, le DIX-HUIT OCTOBRE à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J.WASTERLAIN - F.TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F.FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY**

**EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :**

**Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)**

**Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)**

**Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)**

**Naëlle TAJDIRT (à Jean-Pierre COULON)**

**Francis TRINCARETTO (à Nathalie MONTFORT)**

**EXCUSE(E)S :**

**Corinne DEROO (en retard - arrivée à partir de la question n° 3)**

**Xavier DUBOIS**

**Louis-Armand DE BEJARRY**

**ABSENT(E)S :**

**Justine WASTERLAIN**

**Abdelhakim NEZZARI**

**Jean-Yves HERBEUVAL**

**Maryse GABET**

**A partir de la question n° 3 :**

**Marie-Pierre ROPITAL / Christophe DI POMPEO / Sylvie ZATAR / Nathalie MONTFORT / Fatiha FEKIH**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric LEFEBVRE**

**OBJET N° 13 : Validation de la programmation des travaux de voirie pour l'année 2016 (troisième partie) au titre du transfert de compétences « Voirie » à la CAMVS.**

Par délibération n° 139 du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal de la Ville de Maubeuge a accepté de transférer la compétence « voirie » à l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Vu la délibération n° 313 du Conseil communautaire de la CAMVS, en date du 31 mars 2015 relative aux modalités de versement des fonds de concours,

Vu la délibération n° 485 du Conseil Communautaire de la CAMVS, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 approuvant la programmation des travaux voirie à réaliser, entre autres, sur la Commune de MAUBEUGE,

Vu la délibération n°492 de la CAMVS en date du 17 décembre 2015 relative aux statuts de la CAMVS issue de la fusion, en particulier l'article 4.2.a relatif à la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°595 de la CAMVS en date du 24 février 2016 relative à l'harmonisation de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu la convention modifiée relative au versement des fonds de concours versée à l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre conclue entre la Ville de MAUBEUGE et l'Agglomération le 22 novembre 2012,

Considérant qu'en l'espèce, la CAMVS est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire et la création, l'aménagement et la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,

Considérant que la convention stipule que la CAMVS réalisera les travaux d'investissements de voirie de la Ville de MAUBEUGE à l'issue de la présentation de la programmation annuelle approuvée par le Conseil Municipal,

Il est ainsi proposé, d'arrêter la troisième partie du programme voirie, au titre de l'année 2016, selon le détail suivant :

<b>Programmation prévisionnelle des travaux d'investissement de voirie 2016</b>	
<b>Voies</b>	<b>Montant € TTC</b>
Rues Becquerel, Pierre Curie, Marie Curie	450 000 €
<b>Total</b>	<b>450 000 €</b>

En outre, concernant les travaux en lien avec la recette « amendes de Police », la ville envisagera au titre de l'année 2016, des opérations d'amélioration de la circulation routière, en mettant en priorité sur la prévention de la sécurité routière, sur la sécurité des usagers piétons et sur la maîtrise des vitesses.

Ces travaux feront l'objet d'un versement de fonds de concours communal à hauteur de 30% de la part nette supportée par la CAMVS (en une seule fois après la fin des travaux et

déduction faite de la recette perçue par la CAMVS au titre des amendes de Police). En amont, la commune de Maubeuge transmettra un accord de participation afin de programmer les travaux identifiés. Une fois le chiffrage définitif des travaux connus, le Conseil Municipal et l'agglomération délibéreront de manière concordante sur le montant du fonds de concours. A titre indicatif, l'enveloppe financière allouée aux opérations en lien avec la recette « Amendes de Police » pour l'ensemble des communes de l'Agglomération est estimé à 350.000 € TTC.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Valider :**
  - la programmation prévisionnelle des travaux d'investissements de voirie pour l'année 2016 pour un montant prévisionnel de 450.000 € TTC présentée ci-dessus,
  - le principe de programmation de travaux à prévoir au titre de la recette « Amendes de Police »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **Valide :**
  - la programmation prévisionnelle des travaux d'investissements de voirie pour l'année 2016 pour un montant prévisionnel de 450.000 € TTC présentée ci-dessus,
  - le principe de programmation de travaux à prévoir au titre de la recette « Amendes de Police »,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Pour le Maire de Maubeuge empêché,**

**Le Premier Adjoint,**



**Jean-Pierre COULON**



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE**

Siège social : 1 Place du Pavillon - BP 50234 - 59603 MAUBEUGE Cedex

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 29 septembre 2016**

L'an deux-mille-seize, le vingt-neuf septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à Maubeuge sous la présidence de Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Président, après convocation légale de ses membres en date du 22 septembre 2016. Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 81 - nombre de présents : 65 - nombre de votants : 76

**Délibération : 859****Réf : JCM**

**Objet : Approbation du  
Programme d'investissement  
voirie 2016 (troisième partie)**

**Secrétaire de séance :**  
**Marc DANNEELS**

*Délégués titulaires :*

**Aibes** : M. Pascal CHABOT - **Assevent** : M. Michel LO GIACO - **Aulnoye-Aymeries** : M. Bernard BAUDOUX, Mme Agnès DENYS, M. Jean DURIEUX, Mme Sylvia TOURNAY, M. Lefe-PIETTON, **Dachant** : M. David ZELANI - **Beaufort** : Mme Thérèse PECHER ; **Berlaimont** : M. Michel HANNECART - **Bersillies** : Mme Marie-Paule ROUSSELLE - **Bettignies** : M. Michel LEFEBVRE - **Bousignies-sur-Roc** : M. Daniel MASSART - **Boussières-sur-Sambre** : M. Claude DUPONT - **Boussois** : M. Jean-Claude MARET - **Corfontaine** : M. Fabrice PIETTE - **Collinet** : M. Claude MENISSEZ - **Cousolre** : M. Maurice BOISART - **Éclaires** : M. Jacques LAMQUET - **Écuellin** : Mme Françoise PIRET - **Élismes** : M. Jean-Paul RACUT - **Felignies** : Mme Chantal LEPINOY, M. Jean-François LEMAITRE, Mme Viviane STANKOVIC, M. Patrick LEDUC - **Ferrière-la-Grande** : M. Philippe DRONSART, Mme Claudette DELVAUX, M. Jean-Philippe DELBART ; **Ferrière-la-Petite** : Mme Sonia VAILLANT - **Gognies-Chaussée** : M. Jean MEURANT ; **Hautmont** : M. Bernard BONDUE, Mme Evelyne GLACET, M. Daniel DEVINS, Mme Marie-José LEROY, M. Jean-Louis LEROY, Mme Aude WILMOTTE, M. Christophe FORIEL, Mme Dominique CORNUT - **Jeumont** : M. Benjamin SAINT-HUILE, M. Pascal ORI, Mme Nadia MEGUEDDEM, M. Thomas PIETTE, M. Arnaud BEAUQUEL - **Leval** : M. Jacques THURETTE - **Lilmont-Fontaine** : M. Claude MESSELOT - **Louvroil** : Mme Anniek MATTIGHELLO, M. Patrick VILTART, Mme Fatima KACIMI - **Mahleux** : M. Alain BOUILLIEZ - **Marpent** : M. Jean-Marie ALLAIN - **Maubeuge** : M. Arnaud DECAGNY, Mme Marie-Charles LALY, M. Jean-Pierre COULON, Mme Marie-Christine MORETTI, M. Nicolas LEBLANC, Mme Nathalie GOMES GONCALVES, Mme Bernadette MORIAME, M. Christian DEMUYNCK, Mme Michèle GRAS, M. Marc DANNEELS, Mme Naëlle TAJDIRT, M. Denis DEJARDIN, Mme Jocelyne MICHHAUX, Mme Nathalie MONTFORT, M. Christophe DI-POMPEO, Mme Marie-Pierre ROPITAL - **Monceau-Saint-Waast** : M. Pascal THURETTE - **Neuf-Mesnil** : M. Daniel LEFERME - **Obrechies** : M. Michel DUVEAUX - **Pont-sur-Sambre** : M. Michel DETRAIT - **Quiéveton** : M. Gérard HUJART - **Requignies** : M. Ghislain ROSIER - **Rousies** : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC - **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT - **Saint-Rémy-du-Nord** : M. Lucien SERPILLON - **Sassegnies** : M. Jean-Jacques BLEUSE - **Vieux-Mesnil** : M. Alain LIENARD - **Vieux-Reng** : M. Philippe BRASSELET - **Villers-Sire-Nicole** : M. Hervé POURBAIX.

*Membres ayant donné pouvoir :*

**Aulnoye-Aymeries** : M. Jean DURIEUX à M. Bernard BAUDOUX ; **Écuellin** : Mme Françoise PIRET à M. Lucien SERPILLON, **Ferrière-la-Grande** : M. Jean-Philippe DELBART à M. Alain BOUILLIEZ ; **Hautmont** : M. Daniel DEVINS à M. Christophe FORIEL, M. Bernard BONDUE à M. Jean-Louis LEROY, Mme Evelyne GLACET à Mme Dominique CORNUT, **Louvroil** : Mme Fatima KACIMI à M. Arnaud BEAUQUEL ; **Maubeuge** : Mme Jocelyne MICHHAUX à M. Christian DEMUYNCK, M. Christophe DI-POMPEO à Mme Marie-Pierre ROPITAL, Mme Naëlle TAJDIRT à M. Marc DANNEELS, Mme Marie-Christine MORETTI à M. Arnaud DECAGNY.

M. GAMRA est démissionnaire. M. ZUMSTEIN est appelé à le remplacer et sera installé au prochain Conseil Communautaire en raison du délai de convocation.

Vu l'article L.5216-5 VI du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, de la Communauté de Communes Nord Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalière du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois, et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2016 portant modification des statuts de notre EPCI, suite au processus d'harmonisation des compétences faisant suite à la fusion ;

Vu la délibération n°131 de la CAMVS du 4 juillet 2014 par laquelle la CAMVS a déterminé ses compétences optionnelles ;

Vu la délibération n°313 de la CAMVS du 31 mars 2015 relative aux modalités de versement des fonds de concours en matière de voirie à la CAMVS pour les opérations liés à la voirie et à l'éclairage public ;

Vu la délibération n°421 de la CAMVS du 30 juin 2015 relative à l'approbation de la première partie du programme d'investissement voirie 2015 ;

Vu la délibération n°485 de la CAMVS du 1<sup>er</sup> octobre 2015 relative à l'approbation de la deuxième partie du programme d'investissement voirie 2015 ;

Vu la délibération n°492 de la CAMVS du 17 décembre 2015 relative aux statuts de la CAMVS issue de la fusion, en particulier l'article 4.2.a relatif à la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°595 de la CAMVS du 24 février 2016 relative à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°658 de la CAMVS du 31 mars 2016 relative à l'approbation de la première partie du programme d'investissement voirie 2016 ;

Vu la délibération n°749 de la CAMVS du 23 juin 2016 relative à l'approbation de la deuxième partie du programme d'investissement voirie 2016 ;

Dans le cadre fixé par la délibération du 31 mars 2015, la CAMVS souhaite poursuivre la mise en œuvre d'une politique communautaire ambitieuse en matière de modernisation de son réseau de voiries et de sauvegarde du patrimoine.

Il est ainsi proposé, d'arrêter la troisième partie du programme voirie, au titre de l'année 2016, selon le détail suivant :

PROGRAMME VOIRIE 2016 TROISIEME PARTIE	Montant Prévisionnel des dépenses en € TTC troisième partie
<b>TRAVAUX SOUMIS A LA REGLE DU FONDS DE CONCOURS COMMUNAL DE 50 %</b>	
Cousolre rue Sainte Aldegonde	129 300
Ferrière-la-Petite rue de Quiévelon	385 300
Maubeuge rue Becquerel et rue Pierre et Marie Curie	450 000
<b>TOTAL</b>	<b>964 600</b>

PROGRAMME VOIRIE 2016 TROISIEME PARTIE	Montant Prévisionnel des dépenses en € TTC troisième partie
<b>TRAVAUX EN LIEN AVEC LA RECETTE « AMENDES DE POLICE » RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE</b>	350 000

Concernant les travaux en lien avec la recette « amendes de police », il s'agit d'opérations d'amélioration de la circulation routière, en mettant la priorité sur la prévention de la sécurité routière et sur les travaux commandés pour les exigences de la sécurité routière, plus particulièrement sur la sécurité des usagers (piétons et deux roues) et sur la maîtrise des vitesses.

Ces travaux feront l'objet d'un versement de fonds de concours communal à hauteur de 30% (en une seule fois après la fin des travaux) de la part nette supportée par la CAMVS, (fonds de concours diminué et passé de 50% à 30%, afin de prendre en compte le fait que la CAMVS perçoit une recette au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière).

Les communes concernées devront transmettre à la CAMVS un accord de participation financière afin de programmer ces derniers.

Une fois le chiffrage définitif des opérations connues, le conseil municipal et l'agglomération délibéreront de manière concordante sur le montant définitif du fonds de concours (30% de la part nette supportée par la CAMVS).

**Le Conseil Communautaire,**

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

**Approuve** la troisième partie de programmation des travaux de voirie 2016 pour un montant prévisionnel de **1 314 600 € T.T.C.**

**Autorise** le Président ou l'un des membres du Bureau Communautaire par délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président

*Par déléation,*

*Dany FARHI, Directeur Général Des Services*

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Sous-Préfecture le

et de la publication le

6/10/16

6/10/16 ou de la notification le

Le Président

*Par déléation,*

*Dany FARHI, Directeur Général Des Services*